

**FORMULAIRE DE DEMANDE OU DE MODIFICATION D'AGRÈMENT
SELON L'ARRÊTÉ DU 8 JUILLET 2024 traitant de maintien de la navigabilité des aéronefs civils immatriculés en
France, exclus du champ de compétence de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité
aérienne**

Demande initiale
CAMO-FR/CAO-
FR/145-FR

Modification Majeure /
modification CAMO-FR/CAO-
FR/145-FR qui nécessite une
approbation préalable

Autre (modification mineure hors
approbation indirecte pour les
organismes autres que CAMO-
FR/CAO-FR/145-FR)

0. Référence et indice de révision de la demande

1A. Raison sociale, adresse de la société contacts Téléphone - Courriel - N° agrément

Organisme :

Nom officiel (Kbis) :

Numéro d'agrément (le cas échéant):

Note : Renseigner uniquement si les informations ci-dessous de cette case ont changé depuis la dernière demande

Nom commercial (si différent du nom officiel) :

Adresse :

Téléphone / Courriel :

Dirigeant Responsable :

Nom Prénom :

Téléphone / Courriel :

Point de contact privilégié entre l'organisme et OSAC :

Nom Prénom :

Position / Fonction :

Téléphone / Courriel :

Responsable Qualité / Surveillance de la Conformité (si différent du point de contact privilégié) :

Nom Prénom :

Position / Fonction :

Téléphone / Courriel :

**FORMULAIRE DE DEMANDE OU DE MODIFICATION D'AGRÈMENT
SELON L'ARRÊTÉ DU 8 JUILLET 2024 traitant de maintien de la navigabilité des aéronefs civils immatriculés en
France, exclus du champ de compétence de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité
aérienne**

Responsable Facturation :

Nom Prénom :

Position / Fonction :

Téléphone / Courriel :

1B. Activités générales – pour demande initiale seulement

Secteur(s) industriel(s) et famille(s) de matériel ou service(s) :

Savoir-faire général et particulier, métiers :

1C. Activités aéronautiques civiles – pour demande initiale seulement

Client(s)	Programme(s)	Famille(s) de matériel	Type d'activité

FORMULAIRE DE DEMANDE OU DE MODIFICATION D'AGRÉMENT

2. Résumé de(s) activité(s) ou modification(s) demandée(s) pour le(s) site(s) du § 3

a) Général

b) Domaine, Classe, Catégorie ou Limitation :

c) Nature des privilèges et prérogatives demandés :

3. Site(s) concerné(s) par la demande :

4. Description de l'organisation ou de la modification de l'organisation :

5. Réserve

FORMULAIRE DE DEMANDE OU DE MODIFICATION D'AGRÉMENT

6. Effectif total et part concernée ou destinée à être concernée par des activités aéronautiques civiles :

	Effectif directement employé (nombre)	Effectif en sous traitance (nombre)	Part aéronautique civile (%)	Type d'activité
Siège				
Site 1				
Site 2				
Total pour l'entreprise				

(*) à dupliquer autant que nécessaire

7. Réservé

8. Aéronefs gérés et examens de navigabilité (à renseigner si demande initiale Partie CAO-FR ou Partie CAMO-FR)

Types et masses maximales au décollage des aéronefs gérés

9. Aéronefs et moteurs entretenus (à renseigner si demande Partie CAO-FR)

a) Types et masses maximales au décollage des aéronefs entretenus

b) Types de moteurs entretenus :

10. Réservé

FORMULAIRE DE DEMANDE OU DE MODIFICATION D'AGRÉMENT

11. Sous-traitants

12. Nom et fonction du Dirigeant Responsable - Date et signature (pour une demande initiale, une modification nécessitant l'approbation préalable d'OSAC) :

13. Réserve

Notice d'utilisation du Formulaire DGAC Form 2 pour une demande d'agrément d'organisme

Se référer également à la procédure BI 2024-04 Mise en œuvre de l'arrêté du 8 juillet 2024 dit « 1321-FR »

Pour une demande initiale, ou de modification d'agrément, ce formulaire doit être adressé à OSAC/DOGD via la plateforme « OSAC en ligne » du site internet www.osac.aero.

Les éventuelles corrections ou compléments nécessaires pour l'instruction de votre demande sont à adresser directement à votre Responsable de Surveillance sans passer par ce service en ligne.

Pour une demande initiale ou une modification d'agrément d'organisme de gestion du maintien de la navigabilité (CAMO-FR) associé à un certificat de transporteur aérien (CTA) ce formulaire doit en supplément être adressé au « Service Compétent » de la DGAC instruisant ou surveillant le CTA.

Cadre 0 : Référence définie par le postulant et utilisée pour identifier sa demande.

Cadre 1A : Décrire la raison sociale du postulant telle qu'elle apparaît dans le formulaire Kbis de la société ou la déclaration d'association. Les abréviations ne doivent pas être utilisées. Les coordonnées postales, téléphoniques et courriel doivent également y figurer.

La dénomination commerciale du postulant peut également être indiquée ici, mais elle ne sera pas portée sur le certificat d'agrément.

Le numéro d'agrément n'est demandé que pour la modification d'un organisme déjà agréé (il n'est pas applicable pour une demande initiale).

Cadre 1B : Pour une demande initiale, décrire les activités du postulant, y compris non aéronautiques.

Cadre 1C : Pour une demande initiale, décrire les marchés, clients, matériels et services du postulant, dans le domaine aéronautique civil seulement. Préciser si ces activités sont en cours, donc réalisées au titre de l'agrément d'un ou plusieurs autres organismes ou futures (si l'agrément est demandé pour les autoriser.)

Cadre 2 :

a) Général : description de l'activité prévue. Il conviendra de préciser quel type d'activité est réalisé :

- Pour la production : pièces intermédiaires, produits finis avec émission de certificat libératoire
- Pour la gestion de navigabilité : aviation générale, transport aérien commercial
- Pour la maintenance : base, ligne
- Pour la formation : de base, de type, théorique, pratique

Les principaux clients, lorsqu'ils sont connus, peuvent également être mentionnés. Un document annexe peut être joint à la demande.

b) Préciser les activités exercées :

- Pour la maintenance et/ou la gestion du maintien de la navigabilité en Partie CAO-FR : renseigner l'annexe 1.
- Pour la gestion du maintien de la navigabilité (Partie CAMO-FR en transport aérien commercial) : liste des types d'aéronefs, en précisant la motorisation.
- Pour l'entretien (Partie 145-FR) : renseigner l'annexe 2.

c) Préciser les privilèges et prérogatives demandés : Se référer aux guides de rédaction du manuel d'organisme correspondant et remplir l'annexe 3 pour les agréments Partie CAO-

 OSAC	Formulaire DGAC Form 2	Indice A	30 09 2024	Page 6 sur 16
--	-----------------------------------	-----------------	-------------------	----------------------

FR et Partie CAMO-FR pour les privilèges et prérogatives associés à chaque type d'organisme et leur conditions de délivrance.

En cas de modification, préciser le référentiel impacté de la façon suivante : indice X du Manuel évolue à l'indice Y ; la liste de capacité passe de l'édition 02 à l'édition 03.

Cadre 3 : Les sites concernés par la demande sont ceux où est réellement effectuée l'activité. Il convient de préciser quel type d'activité (cf. ci-dessous) est réalisé sur chaque site.

Cadre 4 : Cette rubrique doit au moins comprendre le nom et la position des principaux responsables (Dirigeant responsable, responsable qualité, d'entretien, navigabilité, ...). Un organigramme peut être joint en annexe.

En cas de modification de personnel, préciser le nom/fonction de la personne nommée et la personne remplacée

Cadre 5 : Réservé

Cadre 6 : Nombre total de personnes travaillant dans l'entreprise, nombre total de personnes travaillant en sous-traitance pour le compte de l'organisme et partie concernée par l'activité aéronautique civile (y compris les personnels de support technique). Préciser ces données pour chaque site (s'il y en a plusieurs référencés en case 4) et chaque activité.

Cadre 7 : Réservé

Cadre 8 : Gestion du maintien de la Navigabilité - Pour un agrément Partie CAMO-FR ou le cas échéant Partie CAO-FR

- a) Masse maximale au décollage (MMD) la plus élevée des types d'aéronefs couverts par le périmètre d'agrément demandé
- b) Pour le privilège d'examen de navigabilité : nombre de personnes proposées à l'habilitation pour chacune des catégories d'aéronefs suivantes :
 - aéronefs dont la MMD est supérieure à 8,6t
 - aéronefs motorisés dont la MMD est supérieure à 2,7t
 - ~~aéronefs motorisés dont la MMD est inférieure à 2,7t (A venir)~~
 - ~~aéronefs non motorisés (A venir)~~

Cadre 9 : Entretien - Pour un agrément Partie CAO-FR

Masse maximale au décollage (MMD) la plus élevée des types d'aéronefs couverts par le périmètre d'agrément demandé

Types de moteurs entretenus :

- moteurs à pistons
- turbopropulseurs

Cadre 10 : Réservé

Cadre 11 : Principaux sous-traitants

Indiquer ici les noms des principaux sous-traitants et les produits et services sous-traités.

Au minimum, ceux réalisant des contrôles non destructifs ou employant des procédés spéciaux ainsi que, pour un organisme Partie CAMO-FR ou Partie CAO-FR, ceux réalisant des tâches de gestion de navigabilité.

Préciser pour chaque sous-traitants : raison sociale / adresse – code postal – ville – pays / prestations sous-traitées.

Cadre 12 : Signature pour demande initiale ou modification qui nécessite une approbation préalable :

Signature impérative du Dirigeant Responsable nouvellement nommé le cas échéant, avec ses nom et prénom dactylographiés ainsi que la date.

Cadre 13 : Réservé

Annexe 1 – Tableau d’agrément à renseigner pour un organisme Partie CAO-FR

Domaine d’activité maintenance aéronef (Partie CAO-FR)					
SITE DE nom du site (le domaine d’activité doit être donné pour chaque site)					
Catégorie d’aéronef	Applicabilité	Détenteur du certificat de type	Type	Modèles	Type de motorisation (Turbine et/ou piston)
Avions non-léger	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable				
Avions léger	A venir ('2 ^{ème} brique)				
Hélicoptères non-léger	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable				
Hélicoptères léger	A venir ('2 ^{ème} brique)				
Dirigeables	A venir ('2 ^{ème} brique)				
	A venir ('2 ^{ème} brique)				
Ballons	A venir ('2 ^{ème} brique)				
Planeurs	A venir ('2 ^{ème} brique)				

Informations associées au privilège de maintenance et examen de navigabilité et laissez passer associés, le cas échéant :

- Aéronefs non léger : indiquer le type de l'aéronef
- ~~Avions léger : indiquer le type de propulsion (turbine ou piston) et la catégorie (ELA1, ELA2 ou tous aéronefs léger)~~
- ~~Hélicoptères léger : indiquer le type de propulsion (turbine ou piston)~~
- ~~Planeurs : indiquer la catégorie ELA1 ou tous aéronefs léger~~
- ~~Ballons : indiquer le type (ballon à air chaud, ballon à gaz ou ballon de Rozière)~~
- ~~Dirigeables : indiquer le type pour les non ELA2 et dirigeable à air chaud ou dirigeable à gaz pour les autres.~~

Note :

Dans le cas d'un organisme Partie CAO-FR qui emploie une seule personne pour planifier et effectuer les tâches de maintenance, il n'est pas possible de détenir les privilèges de maintenance suivants :

- Avion équipé de moteur turbine
- Hélicoptère équipé de moteur turbine ou de plus d'un moteur à piston
- Moteur à piston complet de 450 HP et plus
- Moteur turbine complet

Domaine d'activité maintenance éléments d'aéronef (Partie CAO-FR)

SITE DE nom du site (le domaine d'activité doit être donné pour chaque site)

Catégorie	Applicabilité	Catégorie selon système de classement de C1 à C22	Détenteur du certificat de type	Limitation (niveau d'entretien autorisé)
Moteur à turbine complet	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X		
Moteur à pistons complet	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X		
Moteur électrique	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X		
Equipement	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X		

Informations associées au privilège de maintenance d'élément d'aéronef :

- Moteur piston sans distinction
- Moteur turbine indiquer le fabricant ou le groupe ou la série ou le type ou le type de tâches de maintenance
- Identification des équipements selon le système de classement de C1 à C22 voir CAO.FR.020(4)

Domaine d'activité gestion du maintien de la navigabilité (Partie CAO-FR)

SITE DE nom du site (le domaine d'activité doit être donné pour chaque site)

Catégorie d'aéronef	Applicabilité	Détenteur du certificat de type	Type	Modèles	Type de motorisation (Turbine et/ou piston)	Délivrance de CEN – formulaire DGAC 15
Avions non-léger	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable				X	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable
Avions léger	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X	X	X	X	X
Hélicoptères non-léger	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable				X	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable
Hélicoptères léger	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X	X	X	X	X
Dirigeables	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X	X	X	X	X
	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X	X	X	X	X
Ballons	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X	X	X	X	X
Planeurs	<input type="checkbox"/> Applicable <input type="checkbox"/> Non- applicable	X	X	X	X	X

Informations associées au privilège de gestion du maintien de navigabilité et privilèges examen de navigabilité, le cas échéant :

L'organisme tient à jour une liste des aéronefs gérés (via un contrat de gestion prévu au § E.1 de son manuel d'organisme, sauf si l'organisme est propriétaire de l'aéronef. Cette liste précise pour chaque aéronef l'immatriculation, le nom du propriétaire/exploitant, la référence du programme d'entretien approuvé, le(s) type(s) d'opération (régions/pays/continents survolés, etc.) et le régime d'exploitation (TAC, commerciale, etc.) de chaque aéronef géré par l'organisme.

Une copie de cette liste et de toutes ses évolutions est transmise à OSAC.

Apparaissent dans cette liste tous les aéronefs relevant de la réglementation nationale et immatriculés sur le registre français. Les autres aéronefs éventuellement gérés par l'organisme (aéronefs militaires, aéronefs EASA, ou immatriculés dans un Etat autre que la France) le sont hors agrément Partie CAO-FR.

	Formulaire DGAC Form 2	Indice A	30 09 2024	Page 12 sur 16
--	-------------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Annexe 2 – Tableau d’agrément à renseigner pour un organisme d’entretien 145

CLASSE	CATÉGORIE	LIMITATION	BASE	LIGNE
AÉRONEF	A1 Avions de plus de 5 700 kg	Doit préciser le constructeur, le groupe, la série ou le type de l'aéronef en précisant le type moteurs.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	A2 Avions de 5 700 kg et moins	Idem	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	A3 Hélicoptères	Idem	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	A4 Aéronefs autres qu'A1, A2 et A3	Idem	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
MOTEURS	B1 Moteurs à turbines	Doit préciser le constructeur, le groupe, la série ou le type du moteur		
	B2 Moteurs à pistons	Doit préciser le constructeur, le groupe, la série ou le type du moteur		
	B3 APU	Doit préciser le constructeur, le groupe, la série ou le type de l'APU		
ÉLÉMENTS AUTRES QUE LES MOTEURS COMPLETS OU LES APU	C1 Air conditionné et pressurisation	21	[Doit préciser le type de l'avion ou le constructeur ou le fabricant de l'élément d'aéronef ou l'élément particulier et/ou la référence à une liste de capacité dans le manuel de spécifications de l'organisme de maintenance et/ou à la tâche ou aux tâches d'entretien]	
	C2 Pilote automatique	22		
	C3 Communication et navigation	23 - 34		
	C4 Portes - Panneaux	52		
	C5 Électricité et éclairage	24 - 33 - 85		
	C6 Aménagement	25 - 38 - 44 - 45 - 50		
	C7 Moteur - APU	49 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83		
	C8 Commandes de vol	27 - 55 - 57.40 - 57.50 - 57.60 - 57.70		
	C9 Carburant	28 - 47		
	C10 Hélicoptère – Rotors	62 - 64 - 66 - 67		
	C11 Hélicoptère – Transmission	63 - 65		
	C12 Hydraulique	29		
	C13 Système d'indication – d'enregistrement	31 - 42 - 46		
	C14 Train d'atterrissage	32		
	C15 Oxygène	35		
	C16 Hélices	61		
	C17 Système pneumatique et de vide	36 - 37		
	C18 Protection givre/pluie/incendie	26 - 30		
C19 Hublots	56			
C20 Structure	53 - 54 - 57.10 - 57.20 - 57.30			
C21 Ballast d'eau	41			
C22 Propulsion auxiliaire	84			
SERVICES SPÉCIALISÉS	D1 Contrôles non destructifs	Doit préciser la ou les méthodes CND particulières		

Annexe 3
Privilèges et prérogatives à renseigner pour les organismes
Partie CAO-FR et Partie CAMO-FR

Privilèges et prérogatives de l'agrément Partie CAO-FR	
PRIVILEGES – MAINTENANCE (Partie CAO-FR)	
CAO.FR.095 I.(a)(1) - Effectuer des travaux d'entretien sur tout aéronef ou tout élément d'aéronef pour lequel il est agréé, aux lieux précisés sur le certificat d'agrément et dans le CAE-FR.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.095 I.(a)(2) - Sous-traiter l'exécution de tâches de maintenance à un autre organisme qualifié de manière appropriée sous le contrôle de l'organisme Partie CAO-FR, selon des procédures définies dans son CAE-FR et approuvées par l'autorité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.095 I.(a)(3) – Effectuer des travaux d'entretien sur tout aéronef ou élément d'aéronef pour lequel il est agréé, dans un endroit quelconque, sous réserve que la nécessité de tels travaux d'entretien découle soit de l'inaptitude au vol de l'aéronef, soit du besoin d'effectuer un entretien occasionnel selon des procédures définies dans son CAE-FR et approuvées par l'autorité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.095 I.(a)(4) - Délivrer des approbations pour remise en service après achèvement des travaux d'entretien, conformément au point CAO.FR.065 ou au point CAO.FR.070.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.095 I.(a)(5) - Délivrer des certificats d'autorisation de remise en service après achèvement des travaux d'entretien, conformément au point CAO.FR.065 ou au point CAO.FR.070, pour des aéronefs civils immatriculés en France qui ne répondent pas aux critères du I de l'article 1er du présent arrêté sous réserve de disposer d'une procédure approuvée par le ministre chargé de l'aviation civils (Aéronef annexe I non concernés par l'arrêté du 8 juillet 2024 et aéronef disposant d'un CNRA, CNRAC, CNSK, CDNR).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
PRIVILEGES – GESTION DU MAINTIEN DE LA NAVIGABILITE (Partie CAO-FR)	
CAO.FR.095 I.(b)(1) - Gérer le maintien de la navigabilité de tout aéronef pour lequel il est agréé.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.095 I.(b)(2) - Réserve	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.095 I.(b)(3) - Exécuter des tâches limitées de maintien de la navigabilité avec tout organisme sous-traitant, travaillant selon son système qualité, figurant sur la liste du certificat d'agrément.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.095 I.(b)(4) – Prolonger un certificat d'examen de navigabilité délivré par l'autorité compétente, ou par un autre organisme, selon le cas.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
PRIVILEGES – EXAMEN DE NAVIGABILITE (Partie CAO-FR)	
CAO.FR.095 I.(c)(1) - Réaliser des examens de navigabilité et émettre un CEN uniquement pour les organismes disposant du privilège « gestion du maintien de la navigabilité ».	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.095 I.(c)(2) - Prolonger un CEN uniquement pour les organismes disposant du privilège « gestion du maintien de la navigabilité ».	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.A.095 II. - Réaliser des examens de navigabilité sur des aéronefs annexe I non soumis à la Partie M-FR (A venir)	<input checked="" type="checkbox"/>
PREROGATIVES (Partie CAO-FR)	
M.FR.302(c) – Approuver (approbation indirecte) le programme d'entretien d'un aéronef et ses amendements pour les aéronefs redevables de la Partie M-FR pour un organisme disposant du privilège de gestion du maintien de la navigabilité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

M.FR.201(i)(3.) – Elaborer et gérer l'approbation de programme d'entretien d'aéronefs redevables de la PartieM-FR pour un organisme disposant du privilège de gestion du maintien de la navigabilité au profit d'un propriétaire qui assure par lui-même la gestion du maintien de la navigabilité de son aéronef.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
M.FR.306(b) – Pour les organismes qui ont en gestion du maintien de la navigabilité des aéronefs soumis à un CRM, approuver les amendements des CRM	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAO.FR.020(c) - Fabriquer de façon limitée des pièces à usage interne pour un chantier en cours	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Réalisation de maintenance hors site déclaré pour les aéronefs redevables de la Partie-ML (A venir)	X
Pour un organisme agréé pour travailler sur aéronef (catégorie A), effectuer de la maintenance sur un composant aéronef non déposé, conformément à un CMM, sans disposer de la catégorie C sur le composant concerné.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour un organisme agréé pour travailler sur moteur (catégorie B), effectuer de la maintenance sur un composant moteur non déposé, conformément à un CMM, sans disposer de la catégorie C sur le composant concerné.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour un organisme agréé pour travailler sur moteur (catégorie B), effectuer de la maintenance sur un moteur non déposé dans le cadre d'un chantier de maintenance.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour un organisme agréé pour travailler sur composant (catégorie C), effectuer de la maintenance sur un composant non déposé dans le cadre d'un chantier de maintenance.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Privilèges et prérogatives de l'agrément Partie CAMO-FR	
PRIVILEGES – GESTION DU MAINTIEN DE LA NAVIGABILITE (Partie CAMO-FR)	
CAMO.FR.125(d)(1) - Gérer le maintien de la navigabilité des aéronefs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAMO.FR.125(d)(2) - Réservé	X
CAMO.FR.125(d)(3) - Confier l'exécution de tâches limitées de maintien de la navigabilité à un organisme sous-traitant, travaillant selon son système de gestion	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAMO.FR.125(d)(4) - Prolonger un certificat d'examen de navigabilité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAMO.A.125(d)(5) – Réservé.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
PRIVILEGES – EXAMEN DE NAVIGABILITE (Partie CAMO-FR)	
CAMO.FR.125(e) - Réaliser des examens de navigabilité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAMO.A.125(f) - Réaliser des examens de navigabilité sur des aéronefs annexe I non soumis à la Partie M-FR (A venir)	X
PREROGATIVES	
M.FR.302(c) - Approuver (approbation indirecte) le programme d'entretien d'un aéronef et ses amendements pour les aéronefs redevables de la Partie M-FR.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CAMO.FR.310(c) – Supervision d'un candidat PEN	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non